



Assemblée générale

Soixantième session

93^e séance plénière

Vendredi 7 juillet 2006, à 16 h 30

New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 17 h 5.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 46, 118, 120, 122, 124, 128, 129 et 136 de l'ordre du jour, ainsi que sur le point 122.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Cinquième commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en

séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur la recommandation figurant dans le rapport de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission pour prendre nos décisions, sauf notification préalable contraire. J'espère que nous pourrions adopter sans vote ces recommandations adoptées à la Cinquième Commission sans être mises aux voix.

Points 46, 118, 120, 122, 124, 129 et 136 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Gestion des ressources humaines

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Rapport de la Cinquième Commission
(A/60/831/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution, pour le moment, figure dans le document A/C.5/60/L.67.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/283)

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Wallace (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous avons devant nous un document qui autorise l'application d'un certain nombre de propositions de mesures recommandées par le Secrétaire général dans son rapport détaillé, intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies » (A/60/692). Ces changements, bien qu'ils auraient dû intervenir depuis longtemps, constituent un premier pas positif vers l'avènement du type de Secrétariat et des réformes de gestion dont les dirigeants mondiaux sont convenus lors du Sommet de septembre 2005 et qui sont reflétés dans le Document final (résolution 60/1). Ils n'auront de valeur, toutefois, que s'ils sont mis en œuvre de manière rapide et efficace et s'ils

s'accompagnent d'autres réformes bien connues de tous les États Membres.

Les États-Unis apprécient le dévouement et le travail acharné des représentants lors du processus de négociation relatif à la proposition dont nous avons été saisis. Si nous en appuyons les éléments pris individuellement et attendons avec intérêt leur application concrète, nous croyons toutefois dans le même temps que d'autres éléments cruciaux manquent à l'appel. Nous ne comprenons pas pourquoi, après nous être accordés sur des mesures de confiance et alors que nous avons tous travaillé ensemble pour établir un esprit positif au sein de la Cinquième Commission la semaine dernière, nous ne disposons toujours pas d'une résolution sur les réformes dont nous savons tous qu'elles sont fondamentales et sensées.

La partie consacrée au contrôle prévoit relativement peu de chose en termes de mesures concrètes pour améliorer les activités de contrôle. Elle se contente d'évoquer l'examen d'améliorations qui devraient pourtant être apportées dès maintenant, et au premier rang desquelles figure la nécessité de garantir l'indépendance de fonctionnement du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) par rapport au Secrétariat. Afin que le BSCI fonctionne de manière efficace et fournisse aux États Membres les informations nécessaires à la prise des décisions, les auditeurs et les enquêteurs doivent être indépendants de ceux sur lesquels ils mènent un audit ou une enquête. Ne pas accorder dès maintenant cette indépendance, alors que nous savons tous qu'elle est indispensable, est une stratégie à court terme et, en définitive, affecte la crédibilité même de l'Organisation.

Une autre lacune importante touche le domaine de la réforme des achats. Bien que la résolution prévoit de bien modestes ressources pour commencer à procéder à des améliorations plus qu'indispensables dans le système d'achats très inapproprié des Nations Unies, le caractère temporaire et les conditions d'application de cette autorisation nous laissent perplexes quant à la capacité de l'ONU de rectifier rapidement et une fois pour toutes cette activité. Nous nous demandons, par exemple, quel responsable des achats qualifié sera prêt à accepter un poste temporaire auprès de l'Organisation des Nations Unies sachant que son avenir à long terme est si incertain. À l'évidence, c'est là un autre domaine dans lequel les États

Membres peuvent et doivent agir de manière décisive. Nous regrettons que la résolution ne reflète pas une telle approche.

Enfin, si nous sommes persuadés que l'ONU a besoin de disposer d'un responsable de haut rang dans le domaine des technologies de l'information, afin d'orienter l'Organisation dans sa mise à jour de cette infrastructure essentielle pour l'avenir, nous croyons également que ce poste devrait être financé au moyen de ressources ayant déjà été approuvées. Nous ne comprenons tout simplement pas pourquoi, sur un budget biennal de 4 milliards de dollars, il n'est pas possible de trouver des économies pour financer ce poste. Nous continuons de croire que les économies réalisées grâce à l'examen des mandats et aux autres réformes seraient plus que suffisantes pour financer cette mesure et les autres améliorations nécessaires au sein du Secrétariat.

Notre attachement à la réforme demeure solide et très focalisé et nous attendons avec intérêt de travailler avec les autres délégations en vue de mener à bien la réforme révolutionnaire que la Secrétaire d'État Rice a appelé de ses vœux l'année passée.

M. Maqungo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, suite à l'adoption du projet de résolution contenu dans le rapport de la Cinquième Commission (A/60/831/Add.1), intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale ».

Lorsque nous faisons le point de la suite donnée aux décisions prises par nos dirigeants mondiaux, telles que contenues dans le Document final du Sommet de 2005 (résolution 60/1), nous pouvons constater avec fierté que nous avons déjà mis sur pied le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix et que nous nous sommes entendus sur une résolution sur le développement. Aujourd'hui, nous sommes parvenus à nous entendre sur d'importants éléments de la réforme de la gestion, tout comme nous l'avons fait déjà en décembre et en avril.

L'adoption de la résolution, aujourd'hui, intervient peu de temps après l'acceptation par tous les États Membres, le 30 juin 2006, de lever le plafond des dépenses qui avait été imposé à l'Organisation en 2005. La décision consensuelle de lever le plafond des dépenses a permis d'assurer la continuité de la solvabilité de l'ONU. Elle a aussi permis de lever le

doute regrettable qui planait sur l'Organisation et d'améliorer le climat ambiant en nous remettant sur la voie du rétablissement de la confiance entre les États Membres, indispensable pour prendre des décisions par consensus.

Même s'il est regrettable que quelques États Membres n'aient pas été en mesure de rallier le consensus du 30 juin 2006, nous leurs sommes reconnaissants des assurances qu'ils nous ont données qu'ils continueraient malgré tout d'honorer leurs obligations financières envers l'ONU ainsi que le prévoit la Charte. Nous sommes de plus encouragés par le fait que tous les États Membres ont été aujourd'hui en mesure de rallier le consensus pour adopter la résolution 60/283.

En adoptant la présente résolution, les États Membres se sont collectivement prononcés très favorablement sur les propositions que le Secrétaire général a soumis pour examen à la Cinquième Commission il y a moins de trois semaines, concernant le renforcement de la capacité de l'Organisation de remplir efficacement ses mandats. Les États Membres ont montré que nous sommes capables de trouver un consensus sur les éléments importants de la réforme, non pas en raison de la menace d'un plafond des dépenses ou de la discipline que certains affirment qu'il imposerait, mais parce que nous sommes déterminés à renforcer l'Organisation.

En respectant les mécanismes de négociations existants et le droit souverain de chaque État Membre de se prononcer sur les questions administratives et budgétaires, et en redoublant d'efforts pour comprendre les opinions et les préoccupations des autres sans les balayer d'un revers de main, nous avons été en mesure d'adopter cette résolution par consensus. Les États Membres ont également pu, pour la première fois, parvenir à un consensus sur la question de l'octroi d'une certaine marge de manœuvre dans l'exécution du budget, qui s'était avérée être une question très controversée lors de précédentes négociations. Afin d'obtenir le consensus et de résoudre de manière constructive cette question autrefois épineuse, le Groupe des 77 et la Chine ont présenté une proposition concrète sur la question de l'octroi d'une certaine marge de manœuvre budgétaire. Nous l'avons par la suite modifiée après consultations avec d'autres États Membres, et nous sommes satisfaits de voir que cela a permis de faciliter les négociations et à la Commission de parvenir à un accord sur cette proposition. Nous

avons obtenu du Secrétariat l'assurance que grâce à la décision de l'Assemblée sur cette question le Secrétaire général sera mieux en mesure de répondre à l'évolution des besoins de l'Organisation tout en préservant l'intégrité du processus budgétaire et en assurant que les programmes approuvés par les États Membres seront intégralement mis en œuvre.

Nous voudrions saluer la contribution précieuse apportée par nos partenaires de négociation pour parvenir à une décision consensuelle.

Les États Membres peuvent s'enorgueillir des résultats obtenus, qui sont reflétés dans le texte que nous venons d'adopter. Entre autres choses, la résolution ouvre la voie pour que le Secrétariat s'oriente vers l'adoption de nouvelles normes comptables, que le Secrétaire général juge nécessaires pour renforcer la gestion financière au sein du Secrétariat. En adoptant de nouvelles normes, l'Assemblée générale envoie un message positif aux autres entités du système des Nations Unies. Elle leur permet ainsi également de collaborer en vue de mettre en place un système comptable plus transparent d'ici à 2010.

En outre, la résolution approuve la demande du Secrétaire général en faveur de la mise en place d'un système informatique et télématique plus moderne en remplaçant le système actuel par un progiciel de gestion intégré de la prochaine génération ou un autre système comparable. Cela est essentiel pour une application rapide et efficace des nouvelles normes comptables ainsi que pour l'amélioration de l'interconnexion du Siège des Nations Unies à New York avec les bureaux de Nairobi, Genève et Vienne, les commissions économiques régionales et les opérations de maintien de la paix.

Il faut donc que les États Membres soient prêts à agir dès que le Secrétaire général les priera de renforcer le système informatique et télématique en fournissant les ressources supplémentaires requises pour mettre en œuvre ses propositions. Sans un tel engagement concret, la réforme risque de n'être appuyée que sur le papier.

Un autre élément essentiel du succès des investissements monétaires substantiels que les États Membres seront amenés à engager ces prochaines années afin d'améliorer le système informatique et télématique réside dans la décision de l'Assemblée de créer le poste de Haut responsable de l'informatique au

sein du Bureau du Secrétaire général. Le Groupe des 77 et la Chine ont approuvé l'octroi des ressources nécessaires pour ce poste important. Le Secrétariat a maintes fois déclaré qu'il ne parviendrait pas à assumer ces fonctions cruciales s'il lui fallait se restructurer pour dégager les ressources nécessaires. S'il n'avait pas été décidé d'octroyer des ressources supplémentaires, le succès de l'action collective visant à moderniser les systèmes informatique et télématique aurait été compromis. De toute évidence, il était impensable que ce poste puisse être financé dans la limite des ressources actuellement disponibles.

Par ailleurs, la résolution que nous venons d'adopter entérine l'augmentation du Fonds de roulement. Cette augmentation était depuis longtemps nécessaire. Bien que favorables à ce que le montant du Fonds de roulement atteigne 150 millions de dollars, comme demandé par le Secrétaire général et comme décidé dans la résolution, le Groupe des 77 et la Chine étaient prêts à accepter un montant inférieur afin que la Commission puisse dégager un consensus sur ce point.

De plus, la résolution contient un accord sur la politique relative à l'accès du public à la documentation de l'Organisation des Nations Unies ainsi que sur la structure du rapport annuel proposé.

À sa soixante et unième session, l'Assemblée générale sera informée des résultats de l'évaluation externe du système d'audit et de contrôle ainsi que du bilan global de la gouvernance. Lors du sommet mondial, les États Membres ont convenu que ces résultats serviraient de base à notre examen de l'indépendance opérationnelle du Bureau des services de contrôle interne ainsi que du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.

Il était donc regrettable que ces éléments, dont l'Assemblée générale n'était pas saisie à ce stade, soient introduits lors de nos négociations sur la présente résolution. Les tentatives visant à modifier les accords sur la nécessité d'une analyse externe, obtenus par consensus en septembre et décembre 2005, ainsi qu'en avril 2006, ayant été infructueuses, nous pensons qu'elles ne seront pas répétées. Cependant, soucieux d'atteindre un consensus, le Groupe des 77 et la Chine ont, avec d'autres États Membres, présenté des propositions tendant à prendre acte de notre volonté politique de renforcer le contrôle.

De même, et sans en être officiellement sollicités, nous avons proposé d'allouer des ressources au

Secrétaire général afin de renforcer les contrôles internes du système d'achats des Nations Unies et d'organiser des séminaires spécialisés dans les pays en développement. Nous avons reçu l'assurance que cela suffirait jusqu'à ce que les États Membres examinent les demandes concrètes du Secrétaire général sur la base des rapports dont la Commission sera saisie à la soixante et unième session. Nous nous réjouissons du vaste appui obtenu par cette proposition, mais regrettons l'absence d'un accord unanime sur cette importante question.

Le Groupe des 77 et la Chine continuent d'adhérer à l'action engagée pour renforcer l'ONU ainsi que pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement de ses mandats et de rentabiliser l'utilisation de ses ressources. De plus, nous sommes déterminés à lui fournir les ressources suffisantes pour l'exécution de ses missions, ainsi qu'à contribuer à l'octroi des ressources additionnelles éventuellement nécessaires pour financer les projets de réforme adoptés. Par conséquent, nous pensons qu'il était crucial que, dans la résolution adoptée aujourd'hui, les États Membres s'engagent à fournir à l'ONU les fonds requis, car l'adhésion à la réforme de l'Organisation suppose une volonté de financer ces propositions. Nous restons donc résolus à honorer nos obligations financières dans les délais fixés, dans leur intégralité et sans condition préalable.

À la prochaine session de l'Assemblée, les États Membres prendront connaissance des autres propositions demandées dans la résolution 60/260, et les examineront, notamment les propositions de mesures visant à renforcer la responsabilisation du Secrétariat vis-à-vis des États Membres. Nous espérons que le Secrétariat appliquera pleinement les dispositions de cette résolution, dans la mesure où le respect des résolutions de l'Assemblée générale s'inscrit dans les efforts tendant à renforcer la responsabilisation. La résolution 60/260 de l'Assemblée générale sert de point de départ aux décisions futures de l'Assemblée sur les propositions du Secrétaire général.

Ainsi, les cinq rapports du Secrétaire général sur la base desquels nous nous sommes prononcés aujourd'hui ont été présentés en application des dispositions de la résolution 60/260, ce qui, ont indiqué certains États Membres en mai 2006, retarderait l'examen des propositions du Secrétaire général. Nous pensons que cette question a été tranchée une fois pour

toutes et que nous parviendrons à passer des paroles à l'acte.

Pour terminer, nous souhaitons rendre hommage au coordonnateur de cette importante question, M. Seyed Morteza Mirmohammed, dont les efforts ont permis à la Cinquième Commission de parvenir à un consensus sur les rapports du Secrétaire général relatifs à l'investissement dans l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons également remercier les nombreux fonctionnaires du Secrétariat qui ont travaillé sans relâche ces dernières semaines pour fournir aux États Membres les informations qui nous ont aidé à prendre nos décisions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je me réjouis de l'adoption, cet après-midi, de la résolution « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », comme recommandé par la Cinquième Commission. C'est un pas important vers la réalisation de ce que nos dirigeants nous ont priés d'accomplir s'agissant du Secrétariat et de la réforme de la gestion lors du Sommet mondial de 2005.

Je me réjouis tout particulièrement de l'atmosphère constructive qui a prévalu au cours des difficiles négociations menées par la Cinquième Commission au cours des trois derniers jours. Je félicite tous les membres de la Commission d'avoir œuvré sans relâche pour trouver des solutions de compromis à ces questions complexes dans la résolution que nous venons d'adopter. Bien que, dans certains domaines, la résolution ne réponde pas entièrement aux préoccupations de toutes les délégations, je note avec satisfaction qu'elle a été adoptée par consensus.

Par cette résolution, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'assurer l'entrée en activité du Bureau de déontologie. Elle souligne la nécessité de renforcer la responsabilisation au sein de l'Organisation. Elle décide de créer le poste de Haut responsable de l'informatique au rang de sous-secrétaire général. Elle décide de remplacer le Système de gestion intégré par un progiciel de gestion intégré de la prochaine génération. Elle décide également d'autoriser le Secrétaire général, à titre expérimental, à disposer d'une certaine marge de manœuvre dans l'exécution des budgets pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009, pour engager des dépenses jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars. Cela

permettrait au Secrétaire général de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation. Cette expérience serait réexaminée à la soixante-quatrième session. L'Assemblée a décidé d'approuver l'adoption par l'Organisation des Nations Unies des Normes comptables internationales du secteur public. Elle a également décidé d'augmenter le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007 afin qu'il atteigne le montant de 150 millions de dollars à compter du 1^{er} janvier 2007. Elle a pris note de l'intention du Secrétaire général d'établir un rapport annuel unique qui renfermerait des informations sur les finances et sur les programmes, en vue de renforcer la transparence de l'Organisation et elle a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 706 600 dollars afin de renforcer le système d'achats des Nations Unies, en attendant que l'Assemblée générale prenne une décision à sa soixante et unième session au sujet du rapport du Secrétaire général sur la réforme des achats.

En outre, l'Assemblée attend avec intérêt les résultats de l'évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle ainsi que les deux propositions concernant les mesures visant à la pleine indépendance du Bureau des services de contrôle interne. Elle attend également avec intérêt d'examiner le mandat proposé pour le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et d'y donner suite en vue de rendre ce comité opérationnel.

Quant aux futurs travaux sur la réforme de la gestion, l'Assemblée a décidé de reporter à sa soixante et unième session la question de la consolidation des comptes des opérations de maintien de la paix et la question de l'augmentation des fonds de réserves pour les opérations de maintien de la paix. En outre, à la prochaine session, l'Assemblée examinera les propositions du Secrétaire général sur la gouvernance, le contrôle et l'obligation redditionnelle, la gestion des ressources humaines, les achats et l'administration de la justice.

En prenant la décision que nous avons prise aujourd'hui, nous avons contribué à renforcer l'ONU. Nous avons, ensemble, pris une mesure propre à rendre l'Organisation plus efficace et plus efficiente. Nous avons commencé à inculquer au Secrétariat une culture d'obligation redditionnelle, de transparence et d'intégrité. L'Assemblée générale s'est également engagée à rapidement doter l'ONU des ressources

suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

J'espère sincèrement que le climat de coopération que nous avons connu ces derniers jours continuera de régner et aura une influence positive sur la poursuite des travaux sur l'examen des mandats. La semaine prochaine, mes deux coprésidents, le Représentant permanent Akram du Pakistan et le Représentant permanent Cooney de l'Irlande, ont l'intention d'entamer des discussions sur la démarche à suivre. Je prie instamment l'Assemblée de leur apporter son appui dans cette importante entreprise.

Il ne me reste plus qu'à remercier chacun des Membres pour la détermination et le dynamisme avec lesquels ils ont travaillé pour obtenir ces résultats. Leur action collective a fourni à l'Organisation les premières mesures permettant de mettre en place des mécanismes propres à répondre aux souhaits de nos dirigeants de faire de l'Organisation une organisation efficiente, efficace et responsable.

Je tiens à rendre hommage au Président de la Commission, le Représentant permanent Ashe, pour ses efforts inlassables, ainsi qu'à son personnel très compétent et, bien sûr, à M. Morteza Mirmohammad de la République islamique d'Iran, coordonnateur des consultations officieuses de la Cinquième Commission sur la gestion de la réforme, pour son travail de grande qualité. M. Mirmohammad a littéralement travaillé jour et nuit pour veiller à ce que le projet de résolution sur cette importante question soit adopté et réponde aux souhaits tous les États Membres. Je le remercie de tout cœur et je remercie tous les collègues de la Cinquième Commission.

Je ferai quelques observations d'ordre général au sujet des autres questions relatives à la réforme plus tard.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/609/Add.3)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son

rapport. Le texte du projet de décision figure pour l'instant dans le document A/C.5/60/L.64.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision, qui s'intitule « Questions dont l'examen est reporté ». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 122 de l'ordre du jour et a ainsi terminé son examen de tous les rapports de la Cinquième Commission.

Avant de lever la séance, je voudrais informer les membres que le Protocole facultatif relatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, sur lequel nous nous sommes mis d'accord en décembre l'an dernier, comme le savent les délégués, est ouvert à signature. J'encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer ce Protocole facultatif à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques.

J'ai quelques mots à ajouter sur le processus de réforme dans son ensemble durant la soixantième session de l'Assemblée générale et sur les questions à l'ordre du jour toujours en suspens. L'Assemblée a pris des décisions importantes à sa soixantième session. La création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, comme cela a déjà été indiqué, n'en sont que quelques exemples, quoique importants. Toute réforme institutionnelle est généralement une opération très compliquée. Je félicite les Membres pour l'esprit constructif qui nous a permis d'achever ces travaux. Je voudrais vous exprimer ma gratitude pour l'esprit constructif dans lequel ils ont travaillé en vue de s'acquitter du mandat qui leur a été confié à l'occasion du Sommet mondial.

Il nous reste encore quelques semaines de travail continu. J'espère que nous progresserons sur certaines

des questions en suspens. Il y a, par exemple, les questions de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et, comme on le sait, il y a également un débat le 20 juillet sur la réforme du Conseil de sécurité. Je sais que certains délégués vont quitter New York dans le courant de ce mois ou en août et je suis sûr que fin août, lorsqu'il nous restera une dernière chance de régler certaines questions importantes, nous consacrerons toutes nos forces et toute notre détermination à ce travail pour mener à bien nos importantes tâches.

Nous avons besoin, entre autres choses, de mettre la dernière touche à la résolution sur la réforme du Conseil économique et social. C'est important pour le renforcement des questions sociales et économiques au sein de l'ONU. J'espère également que nous serons à même d'adopter une stratégie de l'ONU pour la lutte contre le terrorisme, ce qui permettra de renforcer la coopération et la coordination internationales en vue de combattre ce fléau.

Je voudrais terminer en remerciant tous les Membres pour le très bon travail qu'ils ont accompli. J'attends avec impatience de pouvoir terminer les travaux sur les dernières questions relatives à la réforme avant la fin de cette session. Les délégués recevront une lettre dans le courant de la journée ou ce week-end dans laquelle j'énoncerai en détail les questions à l'ordre du jour toujours en suspens. Je tiens une fois de plus à remercier les délégués pour leur dur labeur. J'espère qu'ils pourront se reposer cet été, mais ils savent que nous reviendrons tous pour terminer les travaux et ainsi faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre en œuvre le Document final et accomplir ce que nos dirigeants ont voulu que nous fassions en septembre l'année dernière. Je remercie une fois de plus les délégués pour le travail héroïque qu'ils ont bien souvent accompli et je leur souhaite un agréable week-end.

La séance est levée à 17 h 35.